

FICHE PRODUIT  
**TERMINUS +**
**1. LA CIBLE**

- o Les assurés de minimum 19 ans résiliés ou malussés ayant un CRM de 0,50 à 3,50 ; propriétaires de véhicules de première catégorie
- o Les conducteurs ayant fait l'objet d'une ou plusieurs aggravations (retrait, suspension ou annulation de permis, sinistralité, alcoolémie / stupéfiants)

**2. LES GARANTIES**

FORMULES ET GARANTIES	F1	F2	F3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Défense Civile et avance sur indemnité	✓	✓	✓
Incendie - Explosion - Tempêtes		✓	✓
Vol et tentative de vol		✓	✓
Bris des glaces		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Assistance sans franchise kilométrique	✓	✓	✓
Protection du Conducteur jusqu'à 70 000 €	✓	✓	✓
Responsabilité Civile attelage <750 KG	✓	✓	✓



Pour les souscripteurs ayant des profils résiliés non-paiement :

- Pour les véhicules de plus de 5 ans à la souscription, la formule 3 ne sera pas proposée.

Pour les souscripteurs ayant des profils malus et alcoolémie :

- A partir de 4 sinistres responsables la formule 3 ne sera pas proposée.

- A partir de 2 vols, incendies ou tentatives de vol au cours des 36 derniers mois la formule 2 ne sera pas proposée.

- A partir de 3 bris des glaces la formule 2 ne sera pas proposée.

OPTION	F1	F2	F3
Responsabilité Civile attelage >750 KG	✓	✓	✓
Protection du Conducteur Niveau 1 : jusqu'à 153 000 € Niveau 2 : jusqu'à 250 000 €	✓	✓	✓

### 3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)			
	CLASSE	Souscripteurs âgés de plus de 23 ans	Souscripteurs âgés de moins de 23 ans
Incendie, Explosion, Forces de la nature, Vol, Attentat et acte de terrorisme  Dommages Tous Accidents	A à E	230 €	460 €
	F à H	380 €	760 €
	I et J	420 €	840 €
	K	570 €	1 140 €
	L	570 €	-
	M	760 €	-
	N	830 €	-
	O	1 000 €	-
	P	1 150 €	-
	Q	1 250 €	-
	R	1 400 €	-
	S	1 600 €	-

Pour les assurés de plus **75 ans**, la franchise de classe applicable sera doublée.



Les franchises de classe indiquées feront l'objet d'une revalorisation selon le nombre et la nature des sinistres déclarés à la souscription.

Vol /Incendie : 320 € supplémentaires par sinistre déclaré (maxi de 960 €)

Dommages Tous Accidents : 80 € supplémentaires par sinistre déclaré (maxi de 320 €)

Bris de glaces : 80 € supplémentaires par sinistre déclaré (maxi de 240 €)

Protection du conducteur	Franchise absolue en Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique de 10%
Franchise conducteur non dénommé (permis >= 3 ans)	Sans franchise
Franchise conducteur novice (permis < 3 ans ou moins de 3 années d'assurance à son nom)	750 €

## 4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

### → VEHICULE :

- Véhicule dont le **groupe est ≤ à 39 et la classe ≤ S.**  
(Pour les assurés de **moins de 23 ans,**  
groupe ≤ **32 et classe ≤ K**)
- Véhicule 4 roues ≤3.5T immatriculé en France.



**Le certificat d'immatriculation doit être au nom :**

- du souscripteur
- de son conjoint désigné
- une société de crédit ou leasing
- d'une personne morale si le conducteur est le gérant

### → DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la souscription sur le [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

### → LES USAGES :

#### Tous déplacements

Le véhicule assuré peut être utilisé pour les déplacements privés mais aussi professionnels, y compris pour les tournées régulières mais à l'exclusion des transports à titre onéreux de marchandise ou de voyageur.

#### Déplacements privés

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée, à l'exclusion des trajets aller-retour du domicile au lieu de travail et de toute utilisation pour les besoins d'une profession.

#### Déplacements privés - trajets

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée et pour les trajets aller - retour du domicile au lieu de travail, à l'exclusion de toute autre utilisation pour les besoins d'une profession.

#### Affaires

Le véhicule est assuré pour les déplacements de la vie privée, le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et les déplacements professionnels, à l'exclusion des tournées régulières.

### → SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

- **Personne physique** âgée de minimum **19 ans** ou **personne morale** représentée par le conducteur habituel
- **CRM de 0.50 à 3.50** (pour les assurés de moins de 23 ans : CRM maximum de 1.56)
- Domicilié en **France Métropolitaine**
- Titulaire du **permis de conduire depuis 1 an minimum**
- Antécédents d'assurance de **9 mois** sur les 36 derniers mois
- Ayant au maximum 7 sinistres dont 6 matériels responsables et 3 corporels responsables
  - pour les assurés de moins de 23 ans : 3 sinistres maximum dont maximum 2 matériels responsables et 1 corporel responsable (hors alcoolémie ou stupéfiants)).
  - pour les assurés de plus de 23 ans ayant une aggravation alcoolémie ou stupéfiant 1 seul corporel responsable ne sera accepté
- Assuré ayant fait l'objet d'une résiliation assureur pour non-paiement, fréquence de sinistres ou alcoolémie/stupéfiants

- Assuré n'ayant pas fait l'objet d'une nullité de contrat, d'une condamnation pour refus d'obtempérer, délit de fuite (pour un autre motif qu'alcoolémie/stupéfiants) ou défaut d'assurance



L'assuré aura la possibilité de déclarer son conjoint seulement lorsque l'aggravation déclarée est le non-paiement de prime. Dans le cas contraire, aucune franchise ne sera appliquée en cas de prêt de volant cependant la franchise novice pourra être appliquée si le conjoint a un permis de moins de 3 ans.

→ **CONDITIONS EN CAS D'INFRACTIONS MULTIPLES :**

- L'assuré ayant fait l'objet d'un dépistage aux stupéfiants ainsi qu'un test d'alcoolémie positif au cours d'une même interpellation sera exclu.
- L'assuré ayant fait l'objet d'un dépistage aux stupéfiants ainsi qu'un test d'alcoolémie positif à plus de deux reprises sera exclu.
- Pour un assuré de plus de 23 ans avec plus de trois suspensions/invalidations/annulations de permis sera exclu.
- Le conducteur de moins de 23 ans avec plus d'une suspension/invalidation/annulation de permis sera exclu.
- L'assuré de moins de 23 ans ayant fait l'objet de plus d'un dépistage aux stupéfiants ou d'un test d'alcoolémie positif sera exclu.

→ **CAS SOUMIS A ETUDE :**

- Conducteur ayant déclaré un ou des sinistre(s) corporel(s) de responsabilité totale(s) ou partielle(s)
- Conducteur avec une interruption d'assurance de plus de 3 mois
- Conducteur ayant un véhicule d'occasion non assuré depuis plus de 3 mois
- Conducteur ayant eu une annulation de permis de conduire suite à retrait de points
- Conducteur ayant eu une suspension de permis de conduire supérieure à 2 mois
- Conducteur ayant eu une suspension/Annulation de permis de conduire suite à Alcoolémie / Stupéfiants

## 5. LES TARIFS

→ **REMUNERATION COURTIER**



### COMMISSIONNEMENT

Taux de commission variable jusqu'à 16%

**Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :**

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 300 €

Frais de courtage annexes de 0 à 8 €/mois

→ **FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :**

- Fractionnements autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- Paiement à la souscription par prélèvement ou carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1<sup>er</sup>, 5 ou le 10 du mois.

## 6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

→ **RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :**

- Prise de garantie immédiate via le site [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com) avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.

- o Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- o D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels *Terminus +* disponibles en téléchargement sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- o D'avoir le choix entre plusieurs tarifs, garanties et franchises de notre gamme de produit sur un même formulaire.

→ **PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :**

- o Dispositions Particulières signées.
- o Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- o Photocopie recto/verso du permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti.
- o Extrait de KBIS de moins de 6 mois le cas échéant
- o Photocopie de la carte grise du véhicule assuré.
- o Le mandat de prélèvement SEPA signé.

**Le cas échéant, pour les profils aggravés :**

- o la copie du jugement définitif en cas de suspension/annulation de permis ou alcoolémie/stupéfiants.
- o la copie de l'ordonnance pénale publique définitive en cas de suspension/annulation de permis.
- o la copie de l'ordonnance pénale correctionnelle publique définitive ou de l'ordonnance d'homologation publique définitive en cas de suspension/annulation de permis.

*Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.*

→ **QUALITE DE LA GESTION :**

- o Déclarations des sinistres directement en ligne sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- o Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- o Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- o Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

## VOS CONTACTS

### SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin  
75439 Paris cedex 09

[service-commercial@sollyazar.com](mailto:service-commercial@sollyazar.com)

### GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin  
75439 Paris cedex 09

[productioniard@sollyazar.com](mailto:productioniard@sollyazar.com)  
[sinistreiard@sollyazar.com](mailto:sinistreiard@sollyazar.com)